



Doc. 13207  
14 mai 2013

## Le congé parental, moyen d'encourager l'égalité des sexes

### Amendement<sup>1</sup> n° 3

déposé par la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

Dans le projet de résolution, paragraphe 5, ajouter les mots suivants:

« , et la réinsertion des femmes et des hommes sur le marché de l'emploi en leur proposant des formules de travail et de garde d'enfants souples, une fois le congé parental terminé. »

---

1. 2013 - Commission permanente de mai

